

Pour vraiment comprendre et connaître une chose il est indispensable de connaître son contraire :

« Le contraire est mis en évidence par ce qui s'en oppose,
Et par leurs contraires les choses deviennent plus claires »

De plus, nous avons expliqué que le Tawhid était **le fait de vouer tout culte à Allah en toute vérité, de manière exclusive et de rejeter le Chirk** (justement !). Mais comment pourrait-on rejeter ce que l'on ne distingue même pas ?
C'est pourquoi je tenterais (in cha Allah) de la manière la plus simple possible et la plus explicite de rendre compte de ce qu'est le Chirk, car notre but n'est pas de nous étaler à travers des articles mais plutôt de faire assimiler la vraie croyance ('Aquida) à nos frères et sœurs.

Qu'est-ce que le Chirk ?

- **Le Chirk c'est le fait d'accorder à un autre qu'Allah ce qui revient à Allah de droit, en lui reconnaissant une part dans Sa Seigneurie, dans Son adoration, ou dans Ses Noms et Caractères.**

- Le Chirk est effectivement la plus immense des injustices comme Loqman a dit à son fils :

إِنَّ ٱلشِّرۡكَ لَظُلۡمٌ عَظِيمٌ

Traduction relative et approchée : *"Le Chirk est certainement une immense injustice"S31 V13*

Ibn Mas'oud *-qu'Allah l'agrée-* a dit :
« J'ai dit : « Ô Messager d'Allah ! Quel est le plus immense des péchés ? » Il dit : « D'accorder un associé à Allah alors qu'Il t'a créé » ; je dis : « Et puis après ? » Il dit : « De tuer ton enfant de peur qu'il partage ta nourriture » ; je dis : « Et puis après ? » Il dit : « De faire l'adultère avec la femme de ton voisin »[1]

- Il est indispensable de savoir que le Chirk se divise en deux parties.[2]

LA GRANDE ASSOCIATION (AL CHIRKOUL AKBAR) C'est l'association qui **contredit le Tawhid à sa base même.**	LA PETITE ASSOCIATION (AL CHIRKOUL ASGHAR) La petite association qui **n'attaque pas le Tawhid à sa base mais le rend imparfait.**
C'est le fait d'adorer un autre avec Allah en l'invoquant ou en lui faisant des sacrifices ou en ayant une totale confiance en lui, qu'il s'agisse d'un prophète ou d'un allié d'Allah ou d'un ange ou d'un Djinn ou d'un tombeau…	▪ Les savants le définissent comme suit : **- Tout ce qui est désigné dans les textes comme étant du Chirk mais qui n'est pas réprimandé de sorte à atteindre le Chirk Akbar.**

Remarque : Celui qui jure par un autre qu'Allah **en étant convaincu que la personne sur laquelle il jure peut lui être bénéfique, lui nuire ou bien qu'elle est plus en droit**, dans ce cas ce sera du Chirk Akbar et non du Chirk Asghar.	- **C'est ce qui pourrait être un moyen d'accéder au Chirk Akbar** : Es-Sa'di a dit : « ***...Tout ce qui est un moyen d'accéder au Chirk Akbar, que ce soit des motivations, des paroles, des actes mais qui n'atteignent pas le degré de l'adoration*** » - C'est également **ce qui est cité dans les textes comme étant du Chirk Asghar** : Le Prophète *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : ***« Ce que je crains le plus pour vous c'est le Chirk Asghar »***1 - **Ce que les compagnons ont expliqué comme étant du Chirk Asghar** : Le Prophète *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit: ***« Celui qui jure par un autre qu'Allah a fait du Chirk »***2 Ibn 'Abbass *-qu'Allah l'agrée-* a expliqué ce Hadith en disant que le fait de jurer par un autre qu'Allah était du Chirk Asghar - Et Chadad ibn 'Aouss a dit : « ***Au temps du Prophète nous considérions l'ostentation comme faisant partie du Chirk Asghar*** »3
Il fait **sortir l'individu de l'Islam**[3], Allah dit : ***Traduction relative et approchée :*** S4V48 ***"Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit et en dehors de cela Il pardonne à qui Il veut*** " La personne **s'éternisera éternellement en Enfer** : Allah a dit : ***Traduction relative et approchée :*** S5V72 " ***Quiconque associe à Allah, Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le feu*** "	Celui qui commet ce genre de Chirk**, ne sort pas de l'Islam**. Si certains savants considèrent que celui qui commet le Chirk Asghar se fera forcément châtié en fonction du Chirk qu'il a commit, et bien, **il ne s'éternisera pas en Enfer.**
Le Chirk Akbar **rend toutes les autres œuvres vaines**. Allah a dit: ***Traduction relative et approchée :*** S39V65 ***"Si tu commets de l'association tes œuvres seront vaines***"	Ce Chirk **ne réduit pas à néant toutes les autres œuvres.** Allah a dit:***Traduction relative et approchée :*** S39V65 ***"Si tu commets de l'association tes œuvres seront vaines"*** Ce verset désigne le Chirk Akbar et non le Chirk Asghar.
Ce Chirk peut être apparent c'est-à-dire extérieur (Dahir) ou encore caché (Khafi).	Le Chirk Asghar, lui aussi, peut être apparent (Dahir) ou caché (Khafi).

Apparent	**Caché****	**Apparent**	**Caché****
Ex : - Invocation des morts - Sacrifice pour les Djinns et les tombeaux	Ex : Avoir de l'espoir, de l'humilité ou de la crainte envers un mort	Ex : - Porter des amulettes - Jurer par autre qu'Allah	Ex : Ostentation du Musulman (concerne les actes)

Le Chirk existe-t-il dans la communauté ?

OUI ! ! Et c'est pourquoi il faut y remédier en premier lieu vu le danger qu'encourt celui qui le pratique car le Prophète *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit :

« Le Chirk est plus discret que la marche lente de la fourmi noire sur une terre sombre dans la nuit obscure »[4]

Mais qui d'entre nous n'a jamais entendu parler de ses propres oreilles des musulmans invoquer des Wali, d'ailleurs les mausolées de sidi el Badawi, de 'AbdelKader el Jilani et beaucoup d'autres témoignent de cela, ou égorger une poule noire à l'achat d'une maison en ignorant que ce sacrifice est destiné à éloigner les Djinns alors que le véritable Protecteur c'est Allah ?... Il faut donc arrêter de croire que tous les versets et les Hadîths concernant le Chirk ne concernent en rien la communauté et que la communauté est infaillible ! !

Qu'Allah nous protège et nous préserve de l'ignorance et de l'association car c'est vraiment la plus immense des injustices ! !

Voilà en résumé ce qu'est ***le Chirk,***
c'est le contraire du Tawhid *qui est au cœur de la croyance ('Aquida)*
et que nous approfondirons au fil du temps (in cha Allah).

Références :
Fath el Magid (Âl Cheikh)
El Qawl es-Sadid (as-Sa'di)

Oummou Yassir

---

[1] Rapporté pare el Boukhari & Mouslim
[2] Certains savants le divisent en trois parties, mais cela revient au même comme nous allons le montrer (voir le Chirk caché**)
1 Rapporté par Ahmad
2 Rapporté par Tirmidi – Hadith Hassan
3 Rapporté par el Hakem – Hadith Sahih
4 Après prise de connaissance et sans contrainte car l'ignorance peut être excusée. Une personne qui fait du Chirk n'est pas forcément Mouchrik. Tout le monde ne peut être mis sur le même pied d'estal, au contraire il faut faire du cas par cas. Nous ne pouvons que constater les actes des individus mais Allah reste le Seul juge.
[4] Ce Hadith désigne le petit Chirk

...Le Livre d'Allah